

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE**

**5 place du Parc
61300 L'AIGLE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ORNE**

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	43
VOTANTS	49

CONVOCATION

Datée	du 06/02/2026
Affichée	le 06/02/2026

OBJET

**Budget annexe SPANC - Reprise
anticipée des résultats 2025**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

**du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle**

SÉANCE DU 12 FÉVRIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le jeudi douze février à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le six février 2026, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Madame Paule KLYMKO a été nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique LORMEAU, Christophe CHEBASSIER, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Philippe VAN-HOORNE, Pascal GUEUGNON, Didier COUSIN, Nathalie LENÔTRE, Jean-Marie GOUSSIN, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Marie-José MARTIN, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Elisabeth JOSSET, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Odile VANDEWALLE, Jacky DE TAEVERNIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, André LAMONTAGNE, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Philippe THOURET a donné pouvoir à Jean-Guy GRANDIN
Christian BARBIER a donné pouvoir à Michel LE GLAUNEC
Charlène RENARD a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER a donné pouvoir à Nathalie LENÔTRE
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Marie-José MARTIN

Représentés : Sylvie MOLERO représentée par Christophe CHEBASSIER
Christophe POTTIER représenté par Odile VANDEWALLE

Absents : Pascal SUARD, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Edith LEROY, Nathalie RIBAUT, Nadège TROUILLET, Virginie VIOLET

Monsieur LE GLAUNEC, Vice-président délégué aux Finances, précise qu'à ce jour, le compte de gestion et le compte administratif n'ont pas été approuvés. Par conséquent, les résultats 2025 pour les sections de fonctionnement et d'investissement reposent sur une prévision de dépenses et de recettes, basée sur les réalisations au 31/12/2025.

Ces résultats prévisionnels feront l'objet d'une reprise anticipée au budget primitif 2026.

Lors du vote du compte administratif, les résultats seront définitivement arrêtés et les écarts éventuels entre les résultats définitifs et les résultats estimés seront intégrés au budget par voie de décision modificative.

La proposition de reprise anticipée des résultats du budget annexe « SPANC » validée par le comptable public, est la suivante :

BUDGET SPANC		
Résultats du compte administratif	Fonctionnement	Investissement
Dépenses de l'exercice	80 397,18	0,00
Recettes de l'exercice	34 784,21	2 929,00
Résultat de l'exercice	-45 612,97	2 929,00
Résultat antérieur reporté	-11 249,44	-1 991,00
Résultat cumulé	-56 862,41	938,00
Restes à réaliser - dépenses		0,00
Restes à réaliser - recettes		0,00
Résultat des restes à réaliser		0,00
Besoin d'autofinancement de la section d'investissement		0,00
Affectation du résultat de fonctionnement		
Rappel du besoin d'autofinancement de la section d'investissement	0,00	
Rappel du résultat de fonctionnement	-56 862,41	
Affectation à la section d'investissement (article 1068)	0,00	
Report à la section de fonctionnement (002)	-56 862,41	
Report à la section d'investissement (001)	938,00	

Le budget SPANC présente un résultat de fonctionnement déficitaire de - 45 612,97 € portant le déficit cumulé à -56 682,41€ pour plusieurs raisons :

- Une difficulté d'organisation dans le service sur le premier semestre qui a conduit à une baisse significative du nombre de contrôles réalisés sur cette période par rapport aux prévisions, notamment les contrôles de bon fonctionnement.
- Depuis le 01 juin 2025, un écart de prix entre les tarifs à l'utilisateur et les prix pratiqués par le prestataire retenu pour effectuer les contrôles, plus élevés.

La revalorisation des tarifs votés fin 2025 devrait permettre de restaurer un équilibre financier à partir de 2026, afin de combler progressivement le déficit cumulé

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20260212-2026-02-12-043-BF
Date de télétransmission : 03/03/2026
Date de réception préfecture : 03/03/2026

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2025 au budget primitif 2026 du budget annexe « SPANC » proposée ci-dessus.

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme

Acte reçu en préfecture le 03 MARS 2026
Publié en ligne le 03 MARS 2026
Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER



